



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2025

CONSEIL MUNICIPAL
11 DECEMBRE 2024

Gouverner dans la crise

ÉDITO

Publié chaque année, le Rapport d'Orientation Budgétaire est un document majeur de la vie municipale. Il fixe le bilan et la perspective de tous nos projets dans l'actualité du moment. C'est un acte sincère et transparent qui rend compte des actions et grandes décisions des élus de la majorité à l'habitant. Il invite à un débat démocratique auquel chaque élu du conseil municipal, majoritaire comme minoritaire, peut s'associer en pleine responsabilité, en gardant à l'esprit qu'il ou elle doit le faire dans le sens de l'intérêt général, avec sérieux et honnêteté.

Avec ces valeurs chevillées au cœur, nous agissons depuis des années pour Elancourt, notre Ville à la campagne où il fait bon vivre. Nos 57 prix et labels attestent d'un sens aigu de l'innovation dans tous les domaines et de notre recherche constante de qualité. Sachant traverser un mandat difficile, où chaque crise en annonce une autre, nous attestons d'un bilan ambitieux pour notre Ville, tout en garantissant sa santé budgétaire.

En 2025, il nous faudra encore agir et équilibrer notre budget dans un contexte d'imprévisibilité permanente, tenant compte de l'instabilité mondiale et d'un climat de crise économique et sociale sans précédent, sans aucune aide de l'Etat qui considère les collectivités territoriales comme ses variables d'ajustement. C'est un contexte difficile qui dure et qui met à mal le secteur public le plus proche de l'habitant. Avec à nos côtés l'Agglomération de SQY, le Département des Yvelines et la Région Île-de-France, qui partagent nos valeurs et qui nous font confiance, nous saurons faire les meilleurs choix pour garantir l'avenir et gouverner dans la crise.

Solides et réalistes, forts de notre sens du terrain, nous continuons d'avancer et nous imaginons la Ville de demain pour les générations futures. Nous gardons notre cap avec pour priorité de protéger les Elancourtois, de leur offrir un cadre de vie paisible et verdoyant avec un haut niveau de service. C'est le sens que nous donnons à toutes nos actions et qui s'exprime dans nos orientations budgétaires pour l'année à venir.

Avec pragmatisme et sincérité, nous préparons l'avenir d'Elancourt et nous continuons de vous donner le meilleur !



1^{er} Adjoint délégué aux
Finances

Vice-Président de SQY



Maire d'Elancourt

Président de SQY

SOMMAIRE

LE CADRE JURIDIQUE	3
LE CONTEXTE ECONOMIQUE	5
SITUATION INTERNATIONALE	5
SITUATION DE LA FRANCE	6
LA LOI DE FINANCES POUR 2025	7
NOS PARTENAIRES FINANCIERS	8
1. L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2024	10
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11
LES EPARGNES	15
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	16
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	17
L'ENDETTEMENT	18
LES ORIENTATIONS 2025	20
LES OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX	20
IMAGINER LA VILLE DE DEMAIN	21
LA PREVISION BUDGÉTAIRE	34
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	34
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	38
LA PRÉSENTATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025 - 2028	39
2. LA PROSPECTIVE	42
DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	43
ÉVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL	43
ÉVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL	43
ÉVOLUTION DES AUTRES DEPENSES	44
REPARTITION ET ÉVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	44
ÉVOLUTION DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES	45
ÉVOLUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE	45
STABILISATION DES AUTRES RECETTES	46
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	47

LE CADRE JURIDIQUE

PRÉAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Il permet d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité, afin qu'ils puissent exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« Dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

La loi NOTRe n° 2015-991, promulguée le 7 août 2015, ainsi que le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, ont modifié les modalités de présentation, avec des compléments d'informations et des nouvelles formalités pour la transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Doivent figurer, entre autres, dans le rapport d'orientations budgétaires :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, notamment de rémunération, et à la durée effective du travail au titre de l'exercice en cours, ou du dernier exercice connu, ainsi que pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

PRÉAMBULE

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 18 décembre 2023 n° 2023-1195 a ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Ainsi, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

SITUATION INTERNATIONALE

L'ensemble des économistes prévoyait que **la croissance mondiale** allait ralentir à 3 % pour 2023 et 2024, en deçà de la moyenne historique 2000-2019 de 3,8 %. Le taux de croissance constaté a été un peu plus élevé, 3,3 % en 2023 et devrait atteindre 3,2 % en 2024 et 3,3 % en 2025 selon les prévisions.

CONTEXTE

L'économie mondiale se stabilise en 2024 avec une reprise d'activité « stable mais lente », mais plus marquée dans les pays émergents comme **la Chine** dont la croissance est estimée à 5% en 2024 et 4,5% en 2025. Pour son rival régional, **l'Inde**, les prévisions restent inchangées à 7 % de croissance cette année et à 6,5 % en 2025.

Les pays avancés devraient connaître des trajectoires diverses : ralentissement **aux Etats-Unis** après une période de croissance (2,6% en 2024 et 2,2% en 2025), reprise **au Royaume-Uni** (1,1% en 2024 et 1,5% en 2025) et dans **la Zone euro** (0,8% en 2024 et 1,3% en 2025) portée par la redynamisation de sa demande intérieure.

Du côté des politiques monétaires, la Réserve fédérale américaine (FED) a entamé son cycle de détente monétaire en septembre, avec une première baisse de 50 points de base. Celle-ci serait suivie de deux autres baisses de 25 pb en novembre et décembre. D'ici à la fin de l'année 2024, une nouvelle baisse de taux est également attendue en novembre du côté de la Banque d'Angleterre (BoE) et en décembre pour la Banque Centrale Européenne (BCE).

Les taux longs d'intérêts devraient rester stables.

Aux **États-Unis**, les prévisions de taux ont été revues en légère hausse pour le taux à dix ans, à 4,30% pour la fin de 2024 et baisser légèrement vers les % à la fin de 2025.

Dans la **zone euro**, les rendements souverains ont peu de chance de baisser. Le rendement allemand (Emprunt de référence en zone euro) serait pour dix ans proche de 2,65% fin 2024

SITUATION DE LA FRANCE

CONTEXTE

La croissance française, selon les économistes, devrait connaître une modeste accélération à 1,4 % en 2025, 1,2 % pour la Banque de France, portée par l'augmentation de la consommation des ménages. De plus, les intentions d'achats immobiliers dynamisées par la politique de baisse des taux d'intérêts de la BCE devraient permettre à minima de freiner voire de faire redémarrer ce marché. Néanmoins, l'économie nationale reste fragile notamment sur le sujet de l'emploi dont le taux de chômage pourrait progresser au-delà des 8%.

L'inflation s'établirait en 2024 à +2,1% et refluerait nettement en 2025 sous l'effet du recul du prix de l'énergie, s'établissant entre 1,5 % et 2 % en 2025 et 1,7% en 2026.

Cette projection reste soumise à de nombreux aléas tels que les risques géopolitiques, la situation politique et la dégradation des comptes publics.

Pour 2024, le déficit budgétaire s'est aggravé par une baisse des recettes et devrait se situer à - 166,6 Md€.

Afin de remédier à cette situation, le Gouvernement propose dans le PLF 2025 une série d'actions pour ramener le déficit à 5 % du PIB d'ici fin 2025.

Pour y parvenir, **des mesures de maîtrise budgétaire de 60,6 milliards d'euros** sont proposées dans le projet de loi de finances 2025 avec :

- **41,3 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques** dont 21,5 milliards pour l'État, 14,8 milliards pour la Sécurité sociale et 5 milliards pour les collectivités territoriales.
- **19,3 milliards d'euros d'augmentation des recettes** via des contributions fiscales exceptionnelles, temporaires et ciblées sur les entreprises et les ménages qui peuvent participer à cet effort de solidarité.

Le PLF 2025 prévoit une hausse de +32,3 Md€ de l'ensemble des recettes par rapport à 2024, sous l'effet de la dynamique positive de croissance, de la sortie définitive des mesures de soutien face à la crise énergétique, mais aussi de mesures exceptionnelles. **Les recettes fiscales nettes s'établiraient ainsi à 357,6 Md€ et les dépenses totales à 490 Md€** sur le périmètre de l'Etat correspondant à une baisse de valeur de 2,5Md€ à périmètre constant. Ainsi **le déficit budgétaire attendu serait en amélioration à -135,6 Md€**, soit une réduction de 31 Md€ par rapport à 2024.

A la fin du deuxième trimestre 2024, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à **3 228,4 Md€ soit 112%** du produit intérieur brut (PIB). Le projet de loi de finances prévoit un taux pour l'année 2025 à **114,7% du PIB**.

Le contexte incertain de préparation du PLF 2025 pèse lourdement sur les taux d'intérêt qui pourraient connaître une nouvelle augmentation. La charge budgétaire de la dette prévue à **55 Md€** pourrait être encore plus forte en cas de forte augmentation des taux d'intérêt.

LA LOI DE FINANCES POUR 2025

En 2025, les collectivités territoriales seront amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de -5,0%. Cependant, cet effort sera proportionné au poids de ces dernières dans la dépense publique et tiendra compte de leur situation financière.

CONTEXTE

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques est fixé à 5 Md€ au moyen de trois mécanismes :

- Un mécanisme de précaution pour les collectivités **pour 3 Md€** : ciblé sur les plus grandes collectivités, correspondant à une mise en réserve de fonds, afin d'associer à l'effort de redressement des comptes publics et de renforcer à terme les mécanismes locaux de précaution et de péréquation ;
- Une stabilité de la dynamique de TVA affectée aux collectivités **pour 1,2 Md€** ;
- Un ajustement de l'ordre de deux points du FCTVA **pour 800 M€** avec un recentrage sur les dépenses d'investissement.

D'autres mesures sont également envisagées :

- 0,487 Md€ de réduction des dotations
- 0,5 L€ en raison du gel de la DGF dont 0,35 K€ pour le bloc communal
- 47 M€ au titre de la suppression du fonds de soutien des activités périscolaires
- 60 M€ au titre du relèvement de 20% à 30% du taux d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des terres agricoles

Enfin le PLF 2025 prévoit une réduction **de 1,5 Md€ de réduction du Fonds vert** et une trajectoire de retour à l'équilibre de la CNRACL à partir de 2025 par une hausse de 4 points du taux de cotisation retraites, pour les collectivités et les hôpitaux, soit 2,3 Md€ dont **1,3 Md€ pour les collectivités locales**.

Au total l'effort demandé aux collectivités territoriales sera de 8,75 Md€.

NOS PARTENAIRES FINANCIERS

CONTEXTE

Le nouveau taux d'effort imposé aux collectivités dans le cadre du projet de loi de finance du Gouvernement impacte l'ensemble des collectivités dont nos partenaires.

Le nouveau coup de rabot imposé par l'État aux collectivités territoriales privera aussi la **Région Île-de-France** de plus de 220 M€ en 2025, après les 100M€ de recettes déjà supprimés en 2024.

Le Département des Yvelines subit de plein fouet la chute des transactions immobilières due à la crise avec une très forte baisse de ses recettes estimée à plus de 250 M€. Pour maintenir ses services les plus essentiels (collèges, action sociale, voiries départementales...), il a dû temporiser ses subventions aux projets des territoires. Il a déjà équilibré un budget avec 60% de moins en recettes, en 2024... Il ne lui reste donc plus de marge de manœuvre.

Saint-Quentin en Yvelines n'est pas épargné par le plan d'économie du Gouvernement. Selon les premières évaluations les mesures annoncées vont amputer le budget de l'Agglomération d'au moins 10 millions d'euros. Néanmoins, la Ville comptera sur les reversements de fiscalité à travers **les attributions de compensation (AC)** pour 6,6 M€ euros et l'enveloppe **des fonds de concours** pour la période 2022-2026.

Cette nouvelle loi de finance arrive après plusieurs crises consécutives, déjà largement compensées par les territoires, et plus de 10 années de baisses consécutives des dotations de l'Etat. L'imprévisibilité budgétaire est constante. Les recettes des collectivités s'effondrent. Tous les territoires de France sont impactés, à des niveaux différents, et **déplorent majoritairement d'être considérés comme des variables d'ajustement par l'Etat**, qui n'est plus un partenaire.

Dans ce climat instable et difficile, la confiance de nos partenaires de proximité et de terrain que sont la Région, le Département et l'Agglomération demeure. **Elle apporte la garantie de pouvoir compter sur un réseau qui reste soudé.** Solides dans la crise, nous saurons préserver la qualité des services aux citoyens, tout en poursuivant et adaptant notre dynamique d'investissement.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

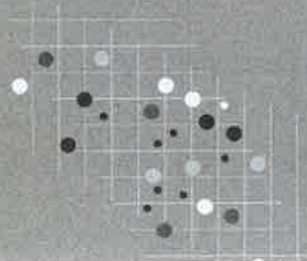
Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 078-217802081-20241211-2024_126-DE



ATTERRISSAGE BUDGETAIRE 2024



1. L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2024

L'année 2024 n'étant pas finie, il est difficile de déterminer précisément un résultat.

Les chiffres présentés ci-dessous ne représentent donc qu'une estimation, une tendance et différeront de ceux qui seront présentés dans le Compte Administratif.



Le budget est un acte vivant qui nécessite des ajustements en cours d'année au travers d'une ou plusieurs décisions modificatives. D'ailleurs, une décision modificative sera proposée au vote lors d'un prochain Conseil Municipal afin d'ajuster les recettes et les dépenses du budget 2024.

Par conséquent, les chiffres qui sont présentés ci-dessous repose sur des estimations et ne sont en rien les chiffres définitifs des réalisations budgétaire pour 2024.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les versements encaissés à fin octobre des usagers devraient être légèrement supérieures à nos prévisions : les recettes des crèches devraient être supérieures de 70 K€, celles des centres de loisirs eu hausse de 70 K€ et en légère augmentation de 100 K€ pour la restauration scolaire.

Le produit des impôts et taxes devrait se réaliser normalement. Toutefois, le produit fiscal définitif sera connu seulement mi-décembre.

Les recettes liées à **la taxe additionnelle aux droits de mutation** devraient être proches de nos prévisions prudentes de 800 K€ inscrites dans le budget.

Le versement coefficient correcteur, suite à la suppression de la TH, devrait se réaliser pour 1.64 M€.

La Dotation Forfaitaire est en légère baisse à 1,022 M€ (montant notifié) par rapport à celle de 1,046 M€ de 2023.

L'allocation compensatrice, notifiée en juillet totalise 2.4 M€.

Les financements de **la Caisse d'Allocations Familiales** augmentent en 2024 (un euro de plus par enfant par nombre d'accueils prévus dans les crèches, 3 journées pédagogiques financées et versement d'une subvention AVIP). Ainsi le montant prévisionnel de 2,2 M€ a été dépassé de près de 250 K€ de plus à date.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La réalisation des dépenses de charges à caractère général sera inférieure à nos prévisions qui est due en partie aux efforts de bonne gestion mais surtout à un coût de l'énergie plus faible en 2024 qu'en 2023 : le montant prévu fin 2023 était supérieur au coût 2024, c'est un million d'euros de moins de dépenses.

Le Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile de France (FSRIF) s'avère moins élevé que nos prévisions à 313 K€ au lieu de 375 K€ budgété et le même constat pour le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) à 541 K€ au lieu de 744 K€ budgété.

Les autres charges de gestion courantes devraient se réaliser à 2.5 M€.

Les dépenses de personelles totales devraient être proches de 24.2 M€.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En 2023, les dépenses de personnel ont représenté **23,35 M€** et devraient s'établir autour des **24,15 M€** pour 2024 malgré notre gestion rigoureuse.

En effet, la stratégie d'optimisation de nos effectifs au prix d'efforts de l'ensemble des services et sans dégradation de la qualité du service public, n'aura pas suffi à contrebalancer les mesures gouvernementales.

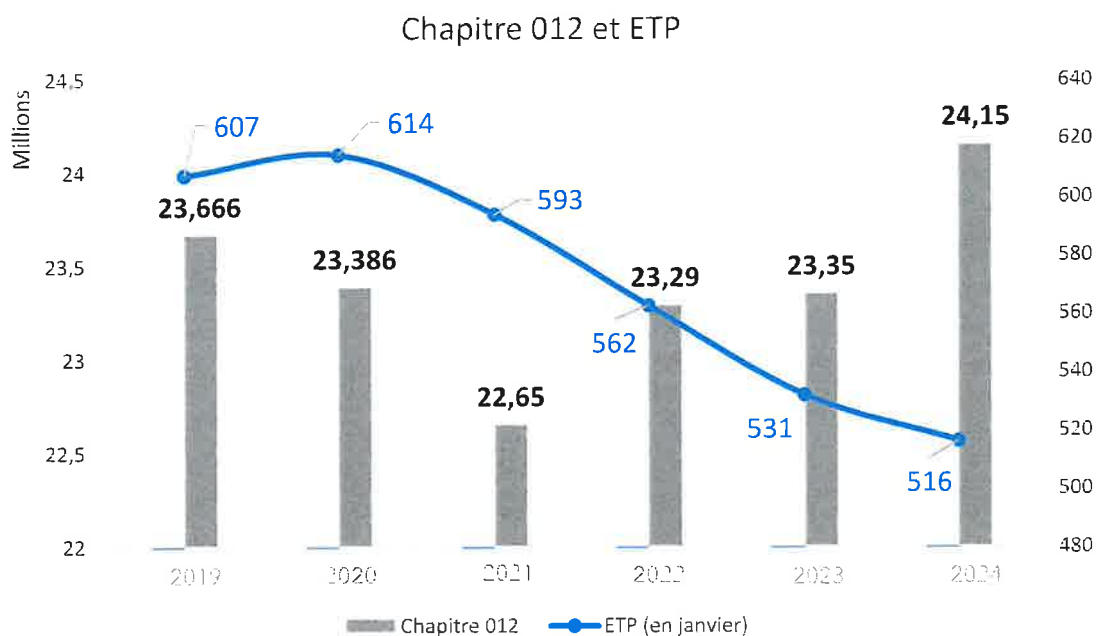
La baisse d'équivalents temps plein (614 ETP en janvier 2020 à 516 ETP en janvier 2024) principalement intervenue sur la période 2020-2022 aurait permis une économie de plus de 2 M€.

Mais les mesures de l'Etat prises à partir de 2022 et jusqu'à lors, décidées en cours d'année, sans concertation et sans anticipation auront eu raison du travail de bonne gestion et de pilotage de notre masse salariale.

Au titre de 2024, le seul coût des mesures gouvernementales représente plus de **550 k€** répartis de la manière suivante :

- La hausse de la valeur du point d'indice de 1,5% à compter de juillet 2023 soit **281 354€ sur l'année 2024**,
- L'impact financier liée à la mesure spécifique bas de grille de juillet 2023 soit **66 371€ sur l'année 2024**,
- Et la mesure spécifique d'ajout de 5 points d'indice à l'ensemble des agents soit **204 562€**.

Evolution des dépenses de personnel (chapitre 012) depuis 2019 en M€



L'évolution des rémunérations

	2023	2024
64 111 Agents titulaires	6 973	6 878
64 131 Agents non titulaires	5 219	5 836

L'évolution des effectifs en ETP par catégorie

	2023	2024
Catégorie A	49	49
Catégorie B	101	100
Catégorie C	381	367
Total	531	516

Ce tableau reflète notre politique de maîtrise des dépenses de personnel.

Cependant cette rigueur n'est pas récompensée. Les marges de manœuvre dégagées ont été absorbées par les contraintes gouvernementales en matière de ressources humaines (hausse de la valeur du point, du SMIC...).

La gestion du temps de travail

La durée annuelle du temps de travail dans les services municipaux est fixée à 1 607 heures ce qui correspond à la durée légale de travail.

Les heures supplémentaires :

en nombre d'heures	2023	2024
Agents titulaires	8 020	7 335
Agents non titulaires	1 538	1 160

en milliers d'euros	2023	2024
Agents titulaires	179	209
Agents non titulaires	32	36

Le nombre d'heures supplémentaires a diminué, néanmoins l'impact budgétaire est en nette augmentation du fait des mesures gouvernementales explicitées ci-dessus.

Les avantages en nature (le logement)

En euros	2023	2024
Titulaires	70 537	63 394
Non titulaires	8 975	14 292

La commune dispose d'un parc de logements dont la grande majorité est constituée des anciens logements de fonction des instituteurs.

Ces logements situés, pour le plus grand nombre, dans l'enceinte des groupes scolaires sont occupés par du personnel du fait de leurs fonctions.

Le régime indemnitaire :

En plus de leur traitement, les agents territoriaux perçoivent des primes et indemnités.

Certaines sont liées aux contraintes, aux risques ou à la technicité de leurs fonctions, d'autres à leur niveau de responsabilités ou à leur engagement dans le travail.

Toutes sont regroupées dans ce qu'on appelle le « régime indemnitaire », dont le contenu est déterminé par chaque collectivité territoriale.

À Élancourt, les chiffres sont les suivants :

En euros	2023	2024
Titulaires	1 196 696	1 039 584
Non titulaires	428 436	459 668

LES EPARGNES

Une préfiguration de **l'épargne brute** de la commune (différence entre les recettes et les frais de fonctionnement réels) affectée à la couverture du remboursement de la dette est estimée à 4.95 M€ en 2024. Son évolution depuis 2021 :

Epargne	2021	2022	2023	2024
Brute en M€	4.21	2.59	5.55	4.95
En € par habitant	163	100	213	188
Communes même strate	205	192	210	

L'épargne nette (épargne brute moins remboursement en capital de la dette) qui permet à la collectivité de financer en partie ses investissements devrait s'élever à 3.52 M€ en 2024.

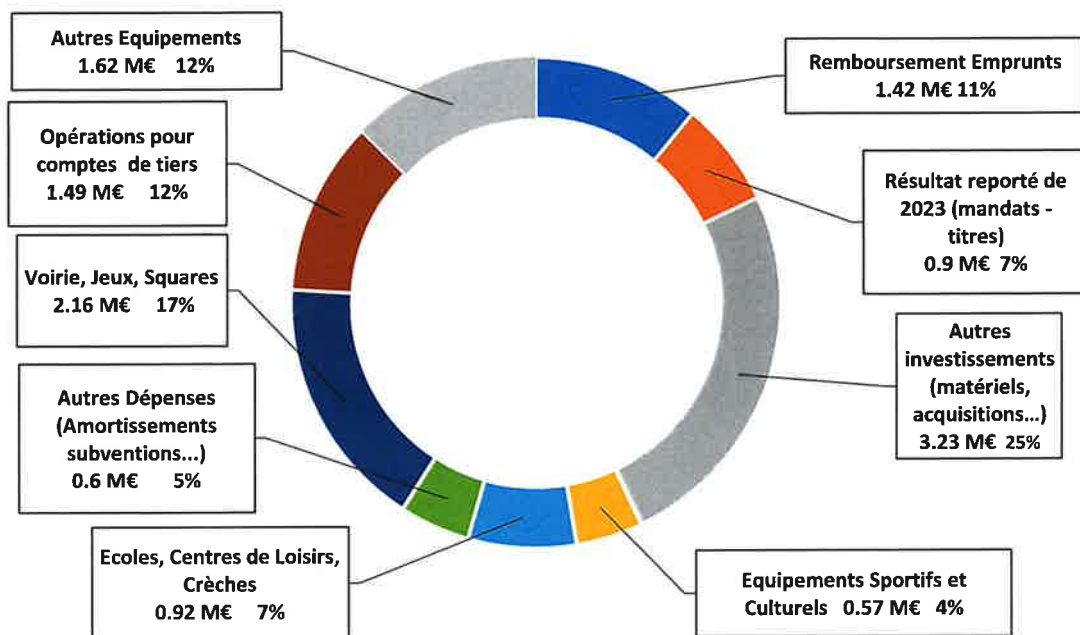
Son évolution depuis 2021 :

Epargne	2021	2022	2023	2024
Nette en M€	2.96	1.14	4.14	3.52
En euros par habitant	115	44	158	134
Communes même strate	105	92	109	

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement totalisent actuellement près de 12.02 M€ (y compris les engagements) pour se répartir comme suit :



Nous pouvons constater que la politique d'investissement et d'entretien du patrimoine de la Commune se poursuit avec un total de 5,14 M€.

Travaux dans les bâtiments : 3,34M€ :

- 860 K€ de travaux dans les écoles (dont la 2^{ème} tranche de changement des huisseries à l'école du Berceau, la rénovation et la reprise d'une partie de toiture à l'école du Gandouget, l'aménagement d'une classe et la reprise des sanitaires à l'élémentaire de la Commanderie, ainsi que des nombreux petits travaux dans les autres écoles)
- 250 K€ au titre des travaux sur nos systèmes de chauffage afin de réduire nos consommations énergétiques, dont plusieurs groupes scolaires ou accueil de loisirs ont bénéficié (GS de la Villedieu, CL des 4 arbres,...)
- 900 K€ de travaux d'aménagement de l'hôtel de ville pour la modernisation et l'amélioration de l'accueil du public ainsi que pour la sécurisation du bâtiment

- 400 K€ de travaux au Prisme pour la rénovation des toilettes et de l'ensemble des canalisations ainsi que des travaux sur toiture.

Travaux sur les espaces extérieurs : 1,8 M€

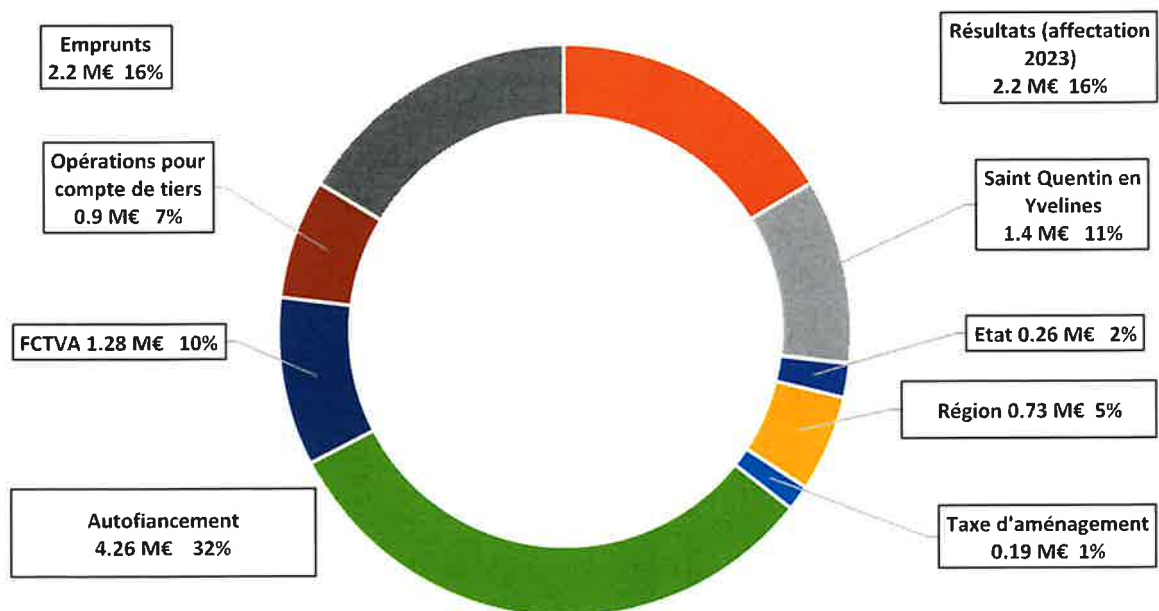
- 600 K€ pour les travaux d'aménagement au Village avec la création d'un espace de jeux et de détente pour les familles, les travaux de sécurisation de la RD 23)
- 665 K€ pour la poursuite des travaux d'aménagement du quartier de la Clef de Saint-Pierre notamment la rénovation de la place de Berlin,
- 200 K€ de création de fibre optique pour raccorder l'école de la Nouvelle Amsterdam à notre réseau notamment pour le contrôle d'accès et la vidéoprotection)
- 335 K€ pour divers travaux de requalification, d'aire de jeux et d'espaces verts

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement de nos investissements est porté d'une part avec des subventions obtenues de nos partenaires (Région, Département, Caisse d'Allocation Familiales et Saint-Quentin en Yvelines) d'autre part de ressources propres et le recours à l'emprunt.

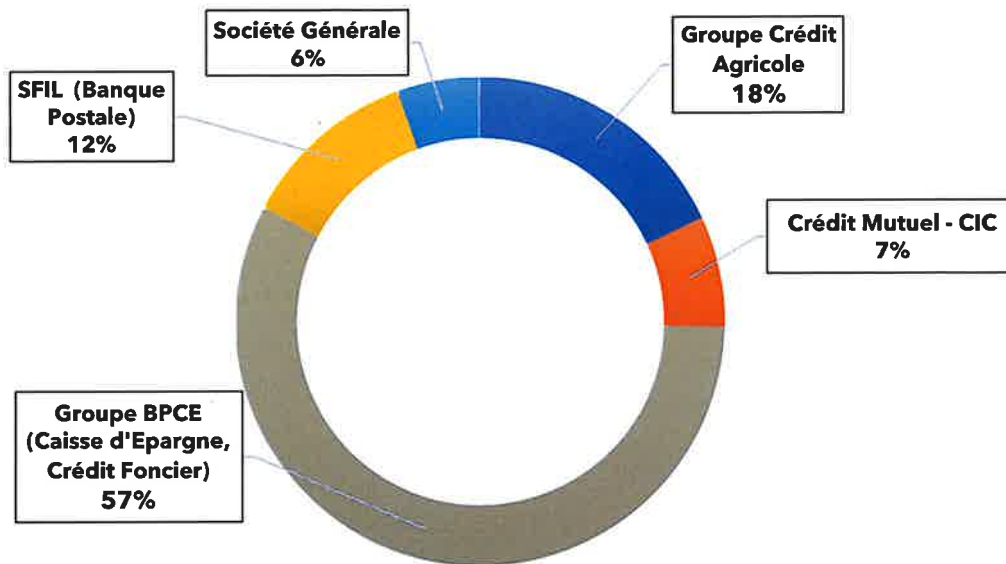
Pour 2024 la commune prévoit de contracter un emprunt de 1 M€ (en plus de celui de 2023 reporté et encaissé en 2024)

Les recettes d'investissement estimées à **13,4 M€** sont constituées comme suit :



L'ENDETTEMENT

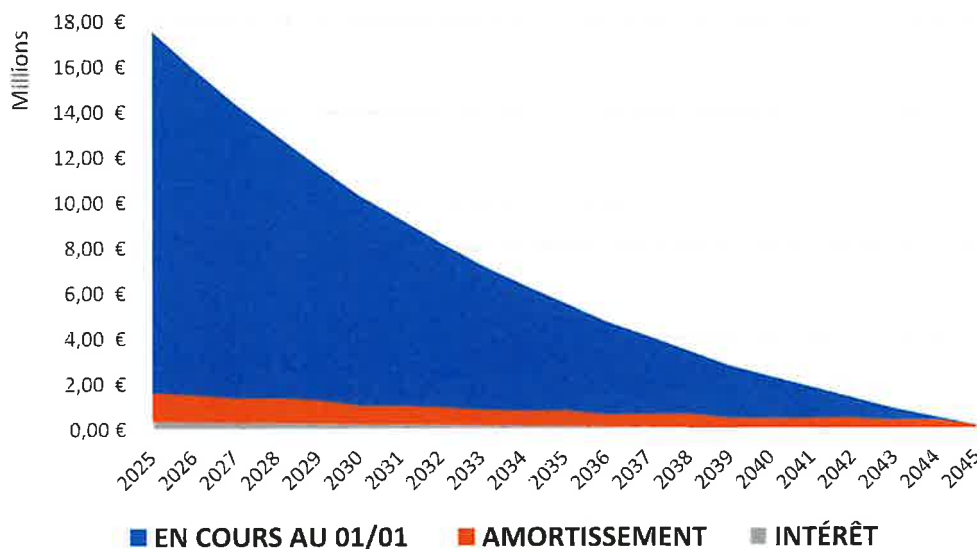
Au 31 décembre 2024, sans réalisation d'un nouvel emprunt, l'encours de dette devrait s'établir à **17.5 M€** et se répartir entre cinq établissements prêteurs :



Le taux moyen de la dette de la ville s'établit fin 2024 à **2.08%**.

Avec un total de 13 emprunts, notre dette est classée en catégorie « **1A** » selon la charte de bonne conduite « Gissler », possède une durée résiduelle de 14 ans et 2 mois et une vie moyenne résiduelle de 7 ans et 9 mois.

Le schéma ci-dessous indique que notre dette sera à moitié remboursée fin 2031 et totalement éteinte en 2045 (hors emprunts nouveaux).



Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID : 078-217802081-20241211-2024_126-DE

ORIENTATION 2025

LES ORIENTATIONS 2025

LES OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX

Les orientations 2025 s'inscrivent dans la continuité de celles qui ont été impulsées sur la première moitié du mandat. Nous continuons d'imaginer la Ville de demain en donnant la priorité au maintien d'un haut niveau de service public, dans un contexte de crise financière.

IMAGINER LA VILLE DE DEMAIN

- Adapter notre patrimoine à la réalité de besoin
- Accompagner la transition énergétique des bâtiments
- Poursuivre la transition urbaine du cœur de Ville
- Préserver notre esprit Ville à la Campagne

ÊTRE À L'ÉCOUTE DE NOS FAMILLES

- Une ville sûre
- Une ville où il fait bon grandir
- Une administration qui se modernise
- Promouvoir le sport et ses valeurs
- Animer notre Ville

Ces grands axes ont été réaffirmés à mi-mandat lors de la présentation d'un premier bilan de l'action municipale pour la période 2020-2026. Malgré les crises qui se succèdent, faisant état d'un mandat inédit et difficile, notre Ville anticipe les tempêtes successives, oriente son action et ses décisions, maintient la qualité de ses services à l'habitant et une bonne dynamique dans la réalisation des projets structurants.

Inspirée des rencontres « Mon Quartier Demain » organisées de manière plus ciblées, la grande concertation municipale « Ma Commune Demain » a permis de redéfinir des priorités à mi-mandat, les plaçant à la fois dans l'actualité et dans la continuité des attentes exprimées des habitants.

Nos projets continuent d'avancer dans la crise en s'affinant en lien avec les attentes de la population.

Dans un contexte budgétaire toujours très incertain, la Ville s'impose rigueur et prudence mais continue d'avancer dans la crise :

- Les dépenses de gestion courante sont contenues et définies par priorités
- Toutes les bonnes pratiques d'économie sont maintenues.
- La recherche d'économies sur les charges de personnel est constante tout en conservant la qualité de service.
- Les marges dégagées sont systématiquement affectées aux dépenses d'équipement.
- Le taux de subventionnement des investissements est optimisé à l'euro près.
- Le recours à l'emprunt reste contenu avec une gestion intelligente du niveau d'endettement de notre Ville.

Nous gérons les deniers publics et la masse salariale avec prudence en nous appuyant sur l'intelligence collective et l'innovation.

IMAGINER LA VILLE DE DEMAIN

Adapter notre patrimoine à la réalité des besoins

Les premiers quartiers sortis de terre sur notre plateau - avec l'objectif d'accueillir massivement les populations en grande couronne - célèbreront bientôt leurs 50 ans. Ils laissent en héritage un patrimoine d'équipements très conséquent, qu'il faut réadapter aux besoins du présent et du futur. Certains quartiers, urbanisés très rapidement dans les années 70, nécessitent à présent des rénovations profondes, que nous avons amorcé, mais qui surviennent au même moment. Notre rôle est de savoir accompagner la transition de ce patrimoine en imaginant la Ville de demain : une Ville durable, responsable, tournée vers l'avenir où il fera toujours bon vivre.

Depuis le début de ce mandat, nous redessignons la Ville avec des programmes de rénovation majeurs. Dans un même temps, nous optimisons la gestion de notre patrimoine d'équipements pour qu'il soit plus conformes aux besoins et aux indicateurs démographiques actuels avec :

- Un nombre de seniors choisissant de rester à Elancourt pour leur retraite qui continue d'augmenter.
- Un nombre d'enfants à scolariser qui a diminué marquant la fin du boom démographique des années 70.
- Un phénomène commun à toutes les villes de notre Agglomération qui sortent progressivement du schéma particulier des Villes Nouvelles.

Notre stratégie de gestion du patrimoine définit des priorités qui sont en adéquation avec les besoins réels de nos administrés.

Accompagner la transition énergétique des bâtiments

La performance énergétique des bâtiments reste un enjeu majeur tant du point de vue économique que climatique. Le plan pluriannuel de travaux impulsé par la Ville devra inmanquablement s'adapter aux impacts de la crise budgétaire des collectivités qui se dessine à l'horizon 2025. Nous devons aussi prévoir la baisse annoncée des aides « vertes » accordées par l'Etat, alors même que les obligations dans le cadre du Décret Tertiaire ne faiblissent pas. Le niveau de subventionnement de notre réseau de partenaires s'annonce de moindre envergure, ralenti par la loi de finance du Gouvernement et ses conséquences, mais notre dynamique de projets va se poursuivre grâce à notre bonne anticipation de la situation.

Pour rappel, la loi du 17 août 2015 portant sur la transition énergétique pour une croissance verte (TECV) a acté une obligation de rénovation sur les bâtiments publics. Elle fixe un **niveau de performance à atteindre, renforcé à chaque décennie**. L'objectif est fixé à 40% en 2030.

Afin de continuer à avancer dans un contexte budgétaire contraint et incertain, la Municipalité optimise ses interventions en :

- Définissant des bâtiments prioritaires étudiés dans leur globalité
- Adaptant le nombre de bâtiment publics aux besoins réels des usagers
- Cédant et/ou reconvertissant certains bâtiments à chaque fois que c'est pertinent
- Planifiant les interventions sur un plus long terme lorsque c'est possible

Pour appuyer et optimiser cette stratégie globale, la Ville d'Elancourt se dote aussi progressivement de systèmes de gestion technique centralisée (GTC) avec l'objectif de déployer ces dispositifs intelligents dans tous les bâtiments municipaux qui reçoivent du public. 400 000 euros (dont 30% ont été pris en charge par des aides de l'Etat) ont déjà été investis pour déployer des systèmes de chauffage intelligents dans :

- Tous les groupes scolaires
- Tous les gymnases
- Tous les ateliers du centre technique municipal

Dans certains bâtiments, qui préfigurent l'avenir, la gestion technique centralisée intègre également les consommations en eau et le contrôle des éclairages avec la possibilité d'intervenir à distance.

Les premiers indicateurs montrent une baisse significative des consommations de 25% à 30% avec un gain notable en confort pour les occupants. S'appuyant sur ces premiers résultats très probants, la Ville va poursuivre ces travaux d'amélioration énergétiques. A partir de 2025, les crèches seront donc équipées de systèmes similaires. Viendront ensuite les équipements culturels et les maisons des associations.

Il s'agit à la fois d'atteindre l'objectif des 40% imposés par la loi à l'horizon 2030 mais également de réaliser des économies notables. Même si la crise énergétique semble derrière nous, les prix - qui avaient été multipliés jusqu'à 10 fois - restent toujours 3 fois plus élevés qu'auparavant. Face à l'enjeu climatique et budgétaire, toute forme d'économie doit être privilégiée.

Notre Ville agit pour le climat et les générations futures tout en réalisant des économies

Parallèlement à cela, le plan de sobriété énergétique - généralisé au plus fort de la crise - a mis en lumière des pratiques vertueuses, sources d'économies, qui sont conservées. A titre d'exemple, la réorganisation du temps de travail des agents de l'enfance-éducation, coconstruite avec eux, a été prolongée. Elle permet de conserver tous les équipements fermés pendant les vacances scolaires et de réaliser des économies. Cette démarche a été mise à l'honneur par le jury Territoria 2024 qui lui a décerné un prix de bronze dans la catégorie ressources humaines. Dans un contexte imposant l'économie, la Ville d'Elancourt s'appuie sur l'intelligence collective en associant tous les agents municipaux.

Cette logique de gestion des consommations et de valorisation des bonnes pratiques vient s'ajouter à la planification des travaux avec des réalisations d'ampleur depuis le début du mandat :

- 10 millions d'euros ont été investis par la Ville dans la rénovation et la création d'infrastructures sportives avec un gain en performance énergétique considérable. Une dernière opération concernera la Clef de Saint-Pierre avec l'ajout d'un terrain de basket 3x3 à côté du terrain fitness et sa couverture en panneaux photovoltaïques, toujours financée par la production d'électricité verte.
- Les rénovations dans les crèches ont aussi été conséquentes. Elles cumulent plus d'un million d'euros avec des travaux réalisés à Tom Pouce, à la crèche Arc-en-Ciel, à la Petite Sirène, à l'Île aux Enfants. La moitié des structures a vu sa performance énergétique améliorée et dispose désormais d'espaces climatisés en cas de très fortes chaleurs. Les accès ont également été sécurisés. En 2025, ce sera au tour de la crèche du Petit Prince. Celle-ci bénéficiera d'une reprise de toiture, d'aménagements intérieurs et de la pose d'une réhausse de clôture pour un montant de 150 000 euros.

Les investissements les plus importantes se tournent désormais vers les bâtiments scolaires dont certains nécessitent des travaux importants. Il est à noter que nous devons toujours composer avec des coûts de construction et des matériaux très élevés qui nous obligent à des arbitrages mais nos projets continuent d'avancer :

- Après la toiture de Willy Brandt en 2024, l'élémentaire Jean Monnet verra sa toiture entièrement rénovée en 2025.
- Les montants qui devaient être consacrés aux études de démolitions au groupe scolaire des Petits Prés seront réinvestis dans l'étude structurelle du bâtiment en vue de sa rénovation.

- Au Berceau, la dernière tranche de rénovation et des menuiseries sera réalisées en 2025 pour un budget de 200 000 euros (près de 600 000 euros au total), avec une amélioration notable des performances énergétiques du bâtiment et du confort pour tous (enfants, personnels et enseignants).
- Le groupe scolaire de la Commanderie préparera sa transformation avec une étape essentielle d'étude en 2025 pour 200 000 euros.

En tout, en 2025, un montant de 2,7 millions d'euros sera alloué aux travaux dans les écoles.

Enfin en 2025, les travaux retardés de réhabilitation intérieure de la Maison de quartier de l'Agiot débiteront pour de 2 millions d'euros. Cet équipement fera l'objet d'une rénovation globale et d'un aménagement intérieur afin de mieux répondre aux attentes de nos associations. Les travaux d'isolation extérieure, réalisés en 2014, seront renforcés pour viser la certification thermique supérieure.

Poursuivre la transition urbaine du cœur de ville

Secteur Clef de Saint-Pierre / réalisations mon quartier demain

La réhabilitation et la végétalisation du cœur urbain de la Clef de Saint-Pierre s'est achevée fin 2024 avec les dernières plantations au square de Berlin. La recomposition du square a été maintenue, mais dans une mesure plus raisonnable. La reprise des abords de l'école élémentaire Jean Monnet a été reportée. La Municipalité a arbitré en faveur d'une rénovation complète de la toiture de l'école qui nécessitera un investissement de 2 millions. Sur l'ensemble du financement du projet, la Ville a en effet dû composer avec le retrait de la subvention du Département des Yvelines, pour 1 million sur le total de 4 millions d'euros. L'investissement pour le quartier est resté très conséquent et nous livre une Clef de Saint-Pierre embellie et reverdie. Marqué par l'empreinte positive des Jeux de Paris 2024, le quartier s'est transformé. Il attend désormais que les travaux d'Héritage en cours sur la Colline - réalisés et financés par la SOLIDEO (aménageur des Jeux) - se concrétisent avec une réouverture prévue avant l'été 2025.

Secteur Village / réalisations mon quartier demain

Au Village, les travaux très attendus de sécurisation de la circulation ont débuté. Ils concernent principalement la RD23 qui va bénéficier d'aménagements visant à ralentir la vitesse aux entrées du village pour 400 000 euros. Les travaux ont débuté du côté d'Ergal et se poursuivront avec l'accès côté Trappes courant 2025. Au niveau du carrefour du Launay de nouvelles études seront effectuées en 2025, en lien avec SQY, pour adapter la circulation dans un contexte très contraint.

Au cœur du Village, l'ancienne Mairie-école est en cours de reconversion après le déménagement des services du Médiapole à la Comm@nderie. Conformément aux attentes exprimées des riverains pendant la concertation, le préau a été conservé et rénové, dans une cour embellie. Ce lieu, cher aux habitants du quartier, accueillera désormais des activités associatives ouvertes à tous, apportant une nouvelle dynamique populaire en cœur de village. Tout à côté, le jardin des 5 sens - qui sera renommé en 2025 - a été entièrement repensé et revégétalisé. Il bénéficie d'une nouvelle aire de jeux créée selon les attentes des familles.

Ces dernières profitent également d'une promenade entièrement réhabilitée autour du bassin de la Muette qui a retrouvé son équilibre aquatique. Pour rappel, SQY a investi près de près de 2,7 millions d'euros pour le curer et le réhabiliter entièrement. Son écosystème, qui reste sensible aux aléas du climat, demeure sous surveillance et se stabilise progressivement.

Nos projets s'inscrivent dans une démarche de concertation continue et vont dans le sens des attentes de l'habitant

Secteur des IV Arbres

La revalorisation du secteur des IV Arbres s'inscrit sur le long terme. Elle voit arriver ses premières réalisations avec notamment les travaux de l'Hôtel de Police d'Agglomération qui avancent à grand pas. Le bâtiment s'élève désormais à l'angle du boulevard Bernard Gregory et présente une architecture moderne qui vient embellir les abords du quartier. De l'autre côté du boulevard, l'offre commerciale se recompose. Les travaux du futur magasin Intermarché ont débuté. Une nouvelle cellule de 2200 m² sort de terre. Elle accueillera un supermarché entièrement rénové et une dizaine de locaux commerciaux ainsi qu'un parking en sous-sol.

La démolition des anciens courts de tennis Suzanne Lenglen devrait être réalisée dans la continuité de la livraison du commissariat, après l'été 2025.

Enfin une nouvelle offre sportive, totalement repensée et réadaptée, sera proposée à l'endroit de l'actuel terrain synthétique. L'activité foot, quittera le quartier et fera l'objet d'une attention particulière avec un projet de reconstitution d'un terrain synthétique dernière génération en proximité d'installations déjà dédiées à ce sport. Pour répondre aux besoins, l'offre de vestiaires, de bureau et de club house complétera le projet.

Des études seront lancées en 2025 pour accompagner les clubs dans cette nouvelle dynamique.

Secteur Petits Prés / mon quartier demain

Le quartier des Petits Prés amorce sa métamorphose. Côté 1001 Vies Habitat, les travaux de résidentialisation sont terminés et l'ensemble du parc logement a été réhabilité. C'est désormais au tour du bailleur Seqens de concrétiser son investissement de plus de 19 millions avec des rénovations intérieures et extérieures de son patrimoine de logements.

Après une phase de relogement qui s'est déroulée dans un contexte apaisé, la démolition des deux premiers bâtiments va débuter en 2025. Celle-ci annonce la recomposition et

l'embellissement du centre commercial en entrée de quartier. Seqens propriétaire des cellules commerciales procédera à sa rénovation complète, avec une plus-value esthétique majeure et une ouverture visible sur le reste de la Ville. Dans la continuité de ces travaux d'envergure, la Ville reprendra l'ensemble des voiries publiques et reverdira les abords du quartier.

Associés au financement du grand projet urbain pour les Petits Prés, qui prévoit 50 millions pour le quartier, les travaux du groupe scolaire sont adaptés en 2025. La démolition-reconstruction de l'école, d'abord envisagée, est abandonnée au profit d'une rénovation d'envergure. Cette décision permet de conserver tous les atouts et notamment les volumes de l'école tout en anticipant la baisse inévitable des subventions du Département des Yvelines, principal partenaire public du projet. La flambée des coûts de construction impacte également le budget. En attendant les arbitrages financiers toujours en cours, la Municipalité s'est donc engagée, en toute lucidité budgétaire, en faveur d'une rénovation de qualité. Une étude structurelle est déjà lancée pour identifier les malfaçons dont souffre le bâtiment et les résoudre avec des conclusions attendues au premier semestre 2025.

Secteur Commanderie-Villedieu

Un nouveau secteur fera l'objet de rénovations qui vont débiter à l'aube de la fin du mandat : la Commanderie-Villedieu. En lien avec les habitants riverains du groupe scolaire de la Commanderie, une « raquette de retournement », servant à fluidifier et sécuriser la circulation aux abords de l'école et du centre commercial, sera réalisée sur le terrain de l'ancien centre de loisirs J.C Bernard. 600 000 euros seront investis par la Municipalité.

En ce qui concerne le groupe scolaire de la Commanderie, la Municipalité a lancé une étude pour la rénovation thermique des bâtiments mais aussi l'amélioration des accès à la maternelle et à l'élémentaire. Elle questionnera enfin l'ensemble des possibilités du bâtiment pour que l'accueil périscolaire y soit réintégré.

Concernant le centre commercial, les interventions auprès du propriétaire des locaux se poursuivront de la part de la Ville pour obtenir que des travaux y soient réalisés.

Enfin, pour reconverter vertueusement le bâtiment qui abritait la maternelle des Lutins, fusionnée avec celle de la Villedieu pour des raisons de baisses notables des effectifs, la Municipalité cherche actuellement à y installer un pôle médical. Plusieurs médecins ont été approchés mais le secteur reste tendu et les candidats à l'installation restent difficiles à trouver. En attendant que cette réflexion avance, en espérant une concrétisation rapide et en gardant l'objectif d'apporter du service au cœur de ce quartier, il n'y aura ni travaux ni cession de terrain.

Agir pour le développement durable en lien avec SQY

Dans la continuité des efforts et investissements engagés par la commune en faveur de la performance énergétique, les campagnes de communication, information, sensibilisation en direction du grand public se poursuivront. Les opérations ciblées et les diagnostics quartiers par quartiers se poursuivront en lien avec l'ALEC SQY (Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines).

Les études et modélisation visant à créer un réseau de chaleur/chauffage interurbain à l'échelle de plusieurs communes voisines – dont Maurepas et Coignières – avec l'accompagnement de l'ADEME, de SQY et des services du Département, continuent. Cette solution, qui s'appuie sur la géothermie, permet de réduire les coûts de consommation et de travailler sur des ressources et des solutions locales. Elle nécessite cependant un niveau de technique très élevé et un investissement conséquent. Il s'agit donc d'une planification à long terme.

A plus courte échéance, la pose de capteurs de qualité de l'air par l'Agglomération confirme de très bons résultats. Placée au cœur d'une trame verte et bleue, notre Ville bénéficie d'un environnement sain et d'une qualité atmosphérique exceptionnelle dans un cadre de vie qui marie la nature à des pôles plus urbains à quelque kilomètres seulement de la Capitale.

Dans le domaine des mobilités douces, des réalisations exemplaires se sont concrétisées en amont des Jeux de Paris 2024. La piste cyclable qui relie notre Colline à l'Île-des-Loisirs – ligne majeure V8 du réseau Vélo IDF - est entrée en fonction et améliore le quotidien des habitants. D'autres tronçons doivent encore voir le jour, dans le cadre de la planification du « schéma directeur cyclable » de notre Agglomération, avec l'objectif d'améliorer la jonction entre les Villes situées de part et d'autre de la N10, après avoir créé du lien au niveau de la N12. Le contexte financier difficile imposé aux collectivités territoriales aura cependant un impact sur le déploiement des pistes cyclables à SQY. Le réseau prévu de 200 km devant s'ajouter aux 400 km existants sera sans doute un peu moins conséquent.

Toujours en lien avec l'Agglomération, compétente en la matière, la Ville continuera de s'associer à la promotion des circuits courts et aux campagnes de sensibilisation à la réduction des déchets ménagers qui portent leurs fruits.

*Nos projets défendent une écologie concrète et mesurable
pour l'habitant.*

Protéger la nature et renforcer notre esprit « Ville à la Campagne »

Notre Territoire est constitué de 50% d'espaces nature protégés et le restera. La programmation de projets de végétalisation en milieux très urbanisés se poursuit avec le déploiement d'espaces favorables à la biodiversité en ville. Tous nos projets de végétalisation respectent les principes de la gestion différenciée permettant un entretien écologique, sans pesticides et nécessitant peu d'arrosage, les plantations en pleine terre étant privilégiées. Toutes nos essences d'arbres et de plantes sont choisies pour leur excellente adaptation au milieu urbain faisant de notre Ville une véritable ville à la campagne, y compris dans les quartiers les plus denses et urbains.

En 2025, les services de la Ville prépareront la visite du jury des Villes et Villages fleuris avec l'objectif de maintenir un haut niveau de labélisation à 3 fleurs et peut-être la consécration d'une quatrième fleur.

L'ensemble des réalisations à la Clef de Saint-Pierre donneront à voir une nature renouvelée dans des quartiers auparavant très minéralisés. Plus de 20% des espaces ont été reverdis avec des réalisations d'art urbain et paysager qui marquent l'empreinte des Jeux dans l'Histoire de notre Ville.

Dans la continuité de ces projets de végétalisation, l'année 2025 verra les travaux du parc des Coudrays débuter.

L'objectif est de créer un véritable poumon vert forestier en centre-ville avec des travaux qui débutent dès le printemps 2025.

Les grands axes de projet pour rappel :

- La nature : les espaces seront redessinés autour de la plantation de près de 200 arbres dont 50 sujets seront de type « remarquable » afin de créer un arboretum favorable à la biodiversité en centre-ville
- La famille : l'offre ludique sera renouvelée et complétée avec de nouveaux agrès pour satisfaire toutes les tranches d'âge et s'inscrire pleinement dans cet environnement naturel.
- L'art dans la Ville : l'histoire culturelle du parc et ses œuvres remarquables seront revalorisées et agrémentées. Le parc offrira des espaces dédiés à la détente et à la lecture à deux pas du pôle culturel des 7 Mares.
- La concertation : les grands axes du projet s'appuient sur un travail fin mené en lien avec les copropriétés qui bordent le parc, les riverains directement concernés, mais aussi sur un questionnaire qui associe tous les Elancourtois qui apprécient ce parc historique de notre Ville

*Nous végétalisons nos quartiers les plus urbains pour lutter
contre les effets de réchauffement*

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES BESOINS DE NOS FAMILLES

Une ville sûre

Dans le domaine de la sécurité, l'année 2024 a montrée les synergies entre les forces de police nationale et municipales, sous l'impulsion des Jeux de Paris 2024. -L'ensemble des flux piétons et routiers autour du site olympique de la Colline a été sécurisé par les services de l'Etat en lien étroit avec nos agents de police municipale, depuis un poste de sécurité créé pour l'occasion. Nos services de Police municipale ont aussi participé à la sécurisation de la fan zone SQY durant ses 2 semaines d'ouverture. Notre Ville est désormais équipée d'une unité drone composée d'un camion équipé de deux drones de sécurité et de 3 agents formés pour réaliser des vols statiques ou dynamiques dans le cadre de missions de sécurité. 100 000 euros ont été investis dans du matériel de pointe qui est utilisé pour des missions de surveillance ciblées et pour la protection de tous nos événements en plein air, avec la présence de la brigade équestre en complément qui sera reconduite en 2025.

Les liens forts et efficaces de collaboration entre nos forces de polices municipales et nationales se renforceront avec l'ouverture prochaine de l'Hôte de Police d'Agglomération, un projet de plus de 25 millions d'euros pour la sécurité, placé sous le pilotage de SQY. L'inauguration et l'entrée en fonctionnement est prévue un peu avant l'été 2025 avec à la clé toujours plus de sécurité pour nos habitants.

Bénéficiant des meilleurs chiffres de l'Agglomération, la Ville continue de s'organiser pour faire face à l'augmentation (généralisée en France) des cambriolages. En plus du déploiement systématique de la vidéosurveillance dans tous les quartiers, couplée à tous nos projets de travaux, la Municipalité partage son expertise et accompagne les projets de sécurisation des copropriétés qui souhaitent augmenter la sécurisation de leurs espaces privés (vidéosurveillance, clôtures, haies végétalisées, initiatives voisins vigilants...)

Les actions de prévention du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et des Comités de Quartier de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CQSPD) sont complétées en 2025 par la création d'un service internalisé de prévention spécialisée. L'intervention auprès des jeunes, auparavant confiée par le Département aux services de l'IFEP, sera dorénavant gérée directement par la Ville par une équipe de 3 agents.

Une Ville où il fait bon grandir, vivre et vieillir

En 2025, l'accompagnement des enseignants par la mise à disposition d'innovations numériques dans toutes les écoles continuera. Les ateliers du LAB' - qui proposent des activités intergénérationnelles autour du numérique éducatif - ont déménagé dans les locaux de la Comm@nderie. Ce nouveau Tiers Lieu numérique a ouvert au public à la rentrée 2024, sous l'impulsion de l'Agglomération de SQY. Il développera progressivement des activités principalement numériques en lien avec ses piliers fondamentaux de la culture, l'éducation, l'environnement, l'innovation et la recherche. Le lieu propose déjà une micro-folie, dispositif soutenu par le Ministère de la Culture, prenant la forme d'un musée d'art numérique permettant de s'immerger dans des milliers d'œuvres d'art.

Il accueille aussi le Médiapole, centre de formation à la pédagogie numérique, dédié aux enseignants de la circonscription.

Dans nos écoles, les projets autour du sport comme le savoir rouler à vélo seront maintenus et les enfants continueront à profiter d'infrastructures sportives de grande qualité après les J.O. Un nouveau projet autour de la lecture, visant à stimuler et développer le plaisir de lire, sera proposé aux enseignants. Il s'agit de la bibliothèque numérique « Sondo » comptant plus de 250 ouvrages, choisis parmi les romans les plus plébiscités par les jeunes lecteurs scolarisés au premier degré. Particulièrement adaptée aux lecteurs DYS (dyslexie, dysphasie, ...) et proposant par exemple de la lecture orale et des modules d'accompagnement, l'application sera disponible à la maison comme à l'école, sur toutes les tablettes individuelles de nos élèves, pour une lecture stimulée à chaque moment de la journée. L'année 2025 verra aussi les projets autour du bien-être à l'école, du climat scolaire et de la lutte contre le harcèlement se renforcer et se prolonger avec une attention particulière apportée à la continuité entre temps scolaire et temps périscolaire pour agir efficacement.

*Le bien-être et le climat scolaire sont au cœur de nos
projets et préoccupations.*

Comme toujours, la Ville apportera son soutien à tous les projets pédagogiques ainsi qu'aux demandes de classes transplantées présentés par les enseignants.

Concernant la restauration scolaire, l'inflation impacte notre marché public dont le montant initial d'1,35 M€ augmente de plus de 300 000 euros en 2025. Pour cette année, la Ville compensera cette nouvelle hausse budgétaire et assurera le maintien de sa tarification aux familles qui subissent elles aussi la crise et l'inflation. La qualité dans l'assiette restera notre priorité, notre démarche pour favoriser les produits « bio » et de terroir dans les menus scolaires sera donc également maintenue. Nous aurons aussi une attention particulière sur la qualité des activités proposées durant la pause méridienne. L'accueil rappelons-le, fait partie du tarif demandé aux familles sur le temps du midi.

L'offre d'animation pour la jeunesse, renouvelée et redynamisée en 2024, trouvera son rythme de croisière en 2025 avec des ateliers et des sorties à la journée pour nos ados à chaque période de vacances scolaires et la relance des offres de séjours subventionnés à 50% par la Ville pour toutes les familles, sans distinction de quotient. Cette nouvelle programmation sera animée par une équipe dévouée aux jeunes dans le nouvel espace d'accueil situé à la Ferme du Mousseau. Celui-ci recevra prochainement le label 11/17 décerné par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

En matière d'action sociale et solidaire, la Ville maintiendra ses subventions en direction des publics les plus fragilisés et ajustera, au cas par cas, sa politique sociale en fonction des évolutions de l'inflation et des impacts de la crise.

Concernant l'animation senior, nous poursuivrons toutes nos activités en faveur de la santé et du bien-être (ateliers de stimulation cognitives ou ateliers sportifs...) ainsi que nos activités de loisirs (offre de sorties et voyages renforcée, organisation de la Semaine Bleue...) pour tisser du lien avec nos aînés et travailler avec eux sur le « bien vieillir » en nous appuyant sur une offre de divertissement adaptée.

Les Elancourtois retrouveront les rendez-vous de sensibilisation qui ont rencontré un franc succès en 2024 comme le salon de la parentalité, au printemps, les collectes de sang organisées par l'EFS ou la mobilisation pour octobre rose avec la Pink Run.

Des services modernisés

Le site la vie associative lancé en 2024 rencontre progressivement son public et rend l'offre de loisirs de nos partenaires associatifs plus visible pour l'habitant tout en valorisant les talents élancourtois. Plusieurs kits de communication seront partagés avec les référents qui l'alimentent pour augmenter sa notoriété.

Après le site dédié à la police municipale et toujours pour simplifier les démarches des habitants, la Ville s'est dotée d'un nouveau site clarifiant les démarches à effectuer dans le cas de la perte d'un proche. Ces espaces sont accessibles depuis le site elancourt.fr

L'espace citoyen, également accessible depuis elancourt.fr et son application mobile font désormais partie de la vie municipale. La plateforme de gestion des démarches en ligne et son application mobile enregistrent en moyenne **112 000 demandes** par an. Véritable guichet unique dématérialisé à destination de l'ensemble des habitants et vecteur de dynamisme, elle simplifie le parcours de l'utilisateur et la relation mairie/habitants. Un audit de qualité visant à améliorer le temps de traitement des données sera effectué en 2025 pour améliorer toujours plus « l'expérience habitant ».

La modernisation des procédures en interne se poursuivra avec le lancement d'un coffre-fort électronique pour optimiser le suivi des carrières, les évaluations, les actes courants liés à la gestion des ressources humaines. Cette transition numérique permet d'optimiser les moyens de la Ville, de réduire la consommation de papiers et d'accroître l'efficacité des services améliorant *in fine* le service rendu à l'utilisateur. Elle motive également tout un travail autour de la sécurisation des données et de la sécurité informatique avec l'ambition de proposer un dispositif exemplaire.

Notre Ville s'est également dotée de deux outils de pilotage, l'un dédié à la prospective financière et l'autre à la gestion des ressources humaines. Ces logiciels de dernière génération permettent d'évaluer des modélisations pour gérer intelligemment la masse salariale et les sujets budgétaires. Il donne également accès à des bonnes pratiques, identifiées sur d'autres territoires, actualisées par rapport au contexte financier national.

Nos accueils repensés

Débuté en 2024 la seconde phase de travaux à l'Hôtel de Ville se terminera en 2025 avec la rénovation complète de l'accueil général pour un budget de 900 000 euros.

Espace Citoyen c'est
près de

112 000

**demandes en
moyenne par an**

Au terme de cette nouvelle période de travaux, l'offre de service sera clarifiée pour nos usagers qui seront reçus dans des locaux plus confortables répondant aux exigences de confidentialité. A l'ouverture de cet accueil général modernisé, l'équipe d'accueil physique sera secondée par une seconde équipe uniquement concentrée sur l'accueil téléphonique ceci afin d'améliorer la qualité de service et de réduire les temps d'attente.

L'accès pour les personnes à mobilité réduite se fera au niveau du rez de parking en proximité immédiate d'une place réservée aux personnes en situation de handicap avec l'installation d'un interphone permettant un accueil adapté et personnalisé.

Au théâtre le Prisme, ce même système permet déjà d'accueillir les personnes qui se déplacent en fauteuil ou qui ne peuvent pas emprunter le grand escalier. En 2025, une étude sera lancée pour réfléchir à une rénovation complète de l'accès de notre théâtre (escalier et installation d'un ascenseur). Pour rappel, entre 2023 et 2024, plus de 500 000 euros de travaux ont permis d'embellir l'accueil du théâtre, de rénover entièrement l'espace bar et la cuisine, d'installer de nouvelles menuiseries et de refaire les sanitaires à neuf.

Promouvoir les valeurs du sport

Entrée au panthéon de l'Histoire sportive, Elancourt continuera de promouvoir les valeurs du sport. Après la consécration de nos champions sur la Colline et l'émotion des J.O. de Paris 2024 à Elancourt, l'Héritage se prépare sous le pilotage de la SOLIDEO aménageur des Jeux. Les travaux ont repris dès septembre 2024 avec une réouverture attendue pour la fin du printemps 2025. La piste olympique sera sécurisée, conservée et agrémentée d'itinéraires complémentaires permettant l'organisation de compétitions de très haut niveau. Le site sera aussi adapté aux familles avec le tracé de pistes de niveau plus accessible et la construction d'une « boucle basse » destinée à la balade en famille. Du mobilier et des aménagements invitant à bouger en pleine nature - agrès sportifs, pump-track ou parcours ludiques - embellira le site et viendra enrichir les pratiques. Pleinement inscrit dans une démarche éco-responsable, véritable vitrine pour Paris 2024 en matière d'héritage, la Colline sera un exemple en matière d'aménagement, d'investissement public et de valorisation du territoire dans le cadre des Jeux Olympiques. 15 millions ont été investis dans le réaménagement du site sans aucun impact sur le budget de la Ville. En 2025, la Colline retrouvera les familles, mais aussi les scolaires et les clubs sportifs du territoire pour devenir le site sport et loisirs en pleine nature tant attendu.

Les événements et animations sportives qui ont animé notre Ville en attendant les jeux seront aussi majoritairement conservés et organisés en lien avec les associations de notre Ville. Les Elancourtois retrouveront donc les rendez-vous « testons le sport », « printemps du sport », la « Démo des associations » ...

Une offre culturelle riche et divertissante

Avec un taux de remplissage dépassant les 95% pour la saison 2024/2025, la programmation renouvelée du Prisme a trouvé son public. Grâce à une bonne gestion de la salle et à des choix assumés permettant d'offrir des spectacles populaires et divertissants tout au long de l'année, la billetterie du théâtre municipal affiche une excellente balance commerciale garantissant l'activité de la salle de spectacle et la qualité de la programmation à venir.

Parallèlement à cela, les collaborations et mises à disposition d'espaces et salles à destination des partenaires associatifs ont été réorganisée et enrichies. Cette programmation complémentaire constitue un plus pour l'ensemble des habitants qui profitent d'une dynamique culturelle riche et accessible à deux pas de chez eux.

En complément de certains espaces du Prisme, la Ferme du Mousseau a retrouvé son identité culturelle en accueillant plusieurs associations du secteur culture et loisirs qui partagent l'espace avec les animations du service jeunesse. Cette belle énergie s'étend désormais jusqu'au cœur de village qui voit de nouvelles associations s'installer dans l'ancienne mairie-école. Tous ces équipements mis à disposition du tissu associatif seront complétés et équilibrés avec la réouverture de la Maison de l'Agiot à venir offrant de nombreuses possibilités.

Enfin en 2025, le soutien financier au Ciné 7, notre cinéma de quartier, sera prolongé. Touché par la crise du secteur qui impacte tous les cinémas de France, notre cinéma de proximité demeure très apprécié des habitants.

Et... une ville animée

Les grands événements pleinement relancés et plébiscités par nos habitants seront maintenus en 2025. Les choix de programmation s'affineront pour s'inscrire dans une enveloppe budgétaire plus contenue, mais le divertissement sera au rendez-vous avec Elancourt en Fête aux beaux jours, le feu d'artifices de la Fête nationale, le grand rendez-vous du village de Noël à la fin de l'année. Les incontournables des familles : la chasse aux œufs, le Forum des associations et la Fête d'Automne rythmeront l'année avec un temps fort à prévoir en 2025 : les 50 ans de la dalle des 7 Mares, du théâtre Le Prisme et une plongée annoncée dans le passé original de notre Ville Nouvelle - Ville d'Art et d'Histoire !

*Notre Ville vivra au rythme de ses grand rendez-vous
familiaux et culturels.*

LA PREVISION BUDGÉTAIRE

L'élaboration du budget primitif 2025 s'appuie en partie sur l'analyse des données provisoires de l'exercice 2024 et sur les éléments de contexte déjà évoqués. Ce rapport d'orientation budgétaire (ROB) permet de fixer le cadre d'élaboration de budget primitif et de conduire une évaluation prospective des grands équilibres financiers de la collectivité.

En cours de préparation le budget 2025 reste sensible aux mesures qui seront votées dans le cadre de la Loi de Finances pour 2025.

Les premières estimations financières pour l'exercice 2025 ne tiennent pas compte d'éventuels arbitrages à venir.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement concernent :

- **Les produits des services** : 3,61 M€ en 2025, identiques aux 3,61 M€ de 2024.

Les recettes tarifaires proviennent notamment :

- o Des crèches, 618 K€ (582 K€ en 2024),
- o Des centres de loisirs, 836 K€ (820 K€ en 2024),
- o De la restauration scolaire, 1,189 M€ (1,250 M€ en 2024),
- o Des études surveillées, 62 K€ (63 K€ en 2024)
- o Des recettes issues des activités culturelles, événementielles et des enseignements artistiques, 576 K€ (555 K€ en 2024)
- o Des redevances d'occupation du domaine public 117 K€ (identiques à 2024)
- o Des recettes à caractères sportives (école des sports, stages, mises à disposition des équipements sportifs), 86 K€ (79 K€ en 2024)
- o Des charges locatives issues de l'occupation du domaine privé de la ville qui s'élèveraient à 37 K€ (47 K€ en 2024)
- o Des concessions funéraires de 8 K€ (17 K€ en 2024).

- **La Dotation globale de fonctionnement (DGF)** : 679 K€

Cette recette qui dépend des décisions de la loi de finances pour 2025 est estimée en baisse de 33.5% par rapport au 1,022 M€ encaissé en 2024.

- Les **dotations de la Caisse d'Allocations Familiales** qui concernent les crèches et les centres de loisirs sont estimées à 2,366 M€ (2,190 M€ en 2024).

- **L'Allocation Compensatrice** au titre des exonérations de taxe foncière versée par l'Etat est prévue en baisse à 2,326 M€ (2,420 M€ en 2024). Son évolution est surtout liée à la compensation des 50% du foncier bâti économique.

- Le **FCTVA** au titre des dépenses effectuées en 2023 aurait dû être de 150 K€ (17 k€ en 2024). Sauf changement dans la loi de finances 2025, son montant sera de 0.

- Les **autres dotations** du Conseil Départemental, de l'Etat, des communes et de Saint Quentin-en-Yvelines devraient représenter 156 K€.

- **La fiscalité**
 - o L'estimation de cette recette, faite sur une stabilisation des bases et des taux, devraient représenter 23,66 M€.
 - o De manière prudentielle nous estimons la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation (TADE) à 800 K€.
 - o La fiscalité reversée par Saint Quentin-en-Yvelines reste stable à 6,6 M€.
 - o Les taxes sur les pylônes et sur les consommations finales d'électricité sont stabilisées à 418 K€.

- Les **revenus des immeubles** 447 K€.

- Les **atténuations de charges** (remboursements liés aux dépenses de personnel : indemnités journalières, assurance...) sont estimées à 356 K€

**Les recettes réelles de fonctionnement du BP 2025
sont estimées à 41.5 M€.**

LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- **Les dépenses de personnel**

Le montant inscrit est de 25,28 M€ soit une hausse de 4.28% qui prend notamment en compte :

- o L'augmentation de la part patronale CNRACL (280 K€)
- o Le taux ordinaire des cotisations maladie URSSAF à 9.88 % au lieu de 8,88 % au 1^{er} janvier 2024 devrait signer son retour en 2025 (68 K€)
- o L'instauration du nouveau régime indemnitaire concernant la filière Police (63 K€)
- o Versement de la prime attractivité à la filière Petite Enfance (156 K€)
- o La participation employeur au contrat de prévoyance (25 K€)
- o De possibles élections législatives (25 K€)
- o Le GVT (80 K€)

- **Les charges à caractère général :**

Les charges à caractère général qui reprennent les dépenses de fonctionnement du quotidien de la collectivité sont estimées à 10,65 M€ soit une baisse de 543 K€ par rapport à 2024. Cette dernière s'explique essentiellement par la forte baisse des coûts de l'énergie mais doit malheureusement prendre en compte l'augmentation de la restauration scolaire augmente de 231 K€ (nouveau marché, +16%).

- **Les atténuations de produits :**

La commune cotise à deux fonds.

Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales), cherche à assurer une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux dits « riches » en faveur de ceux qualifiés de plus « défavorisés ». La contribution au FPIC est prévue à l'identique de la prévision de 2024 soit 744 K€.

Le FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la région IDF), dispositif de péréquation horizontale dont la vocation est d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France. Cette contribution est prévue à l'identique de 2024 soit 375 K€.

- **Les subventions de fonctionnement :**

L'accompagnement de la ville au tissu associatif est maintenu avec d'une part la subvention d'équilibre versée au CCAS pour 480 K€ et les autres subventions progresseront de 27 K€ soit 2.84% pour atteindre une enveloppe de 449 K€.

- Les **autres charges de gestion courante** comprennent :
 - o Le fonctionnement du centre nautique : remboursement de l'emprunt pour 318 K€ et 435 K€ de compensation exploitation.
 - o Les indemnités des élus et les dépenses liées pour 235 K€.
 - o Les dépenses liées aux éventuelles pertes sur les créances irrécouvrables, les créances éteintes pour 110 K€.
 - o Les redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels pour 250 K€
 - o Les dépenses exceptionnelles pour 194 K€

- Les **charges financières** comprennent les intérêts de la dette et les intérêts des comptes courants pour 251 K€.

**Les dépenses réelles de fonctionnement du BP
2025 sont estimées à 39.9 M€.**

L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'explique par l'autofinancement dont la vocation est de financer entre autres les investissements réalisés par la Ville

L'autofinancement résulte du solde positif entre recettes réelles de fonctionnement (RRF) et dépenses réelles de fonctionnement (DRF). Il permet d'assurer le remboursement de l'annuité de la dette (obligation réglementaire) et, pour le surplus, de financer les dépenses d'équipement propres et les subventions d'équipement versées.

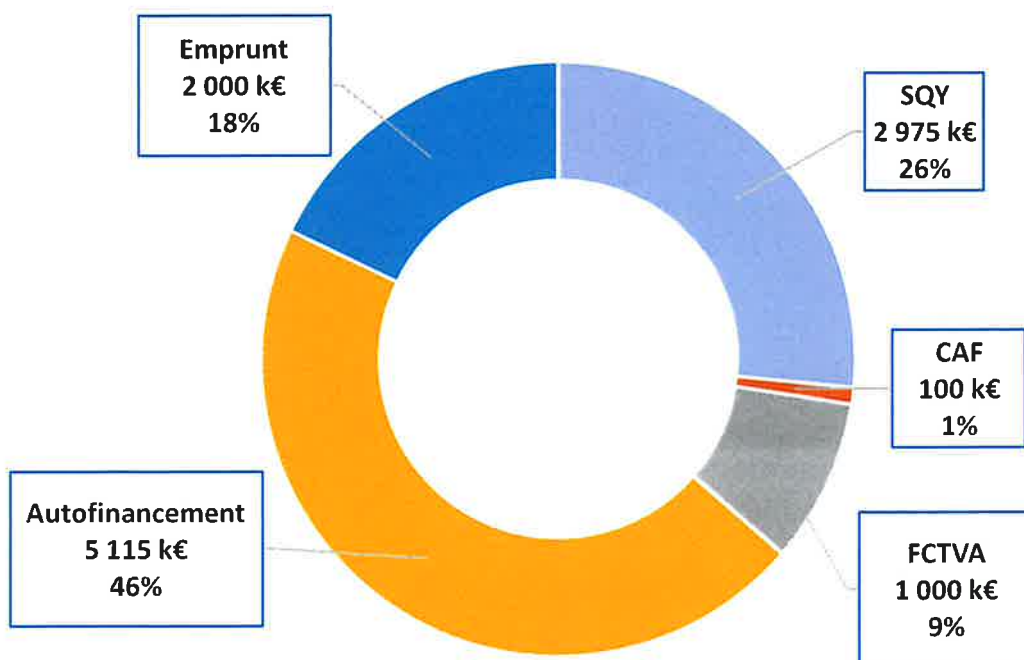
Budgétairement, l'autofinancement se traduit par des opérations d'ordre de section à section. Il permet d'analyser la santé financière de la collectivité.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour 2024 les dépenses d'investissement devraient s'élever à 11.2 M€.

Ces investissements porteront essentiellement sur les thématiques du cadre de vie, de la famille, et l'animation de la Ville tels qui sont présentés dans le tableau du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Les recettes d'investissement estimées à 11.2 M€ comprennent des subventions à percevoir des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, SQY), le FCTVA, l'autofinancement et un emprunt d'équilibre:



LA PRÉSENTATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025 - 2028

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) ne constitue pas un plan d'exécution, celui-ci étant fixé année après année dans le cadre budgétaire. Il a vocation à positionner les différents projets d'investissement dans le temps pour évaluer la capacité de financement de la municipalité.

En 2024, trois gros chantiers ont pu être réalisés : les travaux d'aménagement à l'Hôtel de Ville et l'Agora, les travaux d'aménagements dans le Quartier de la Clef de Saint Pierre et ceux au Village (aménagement du jardin des 5 sens).

Les principaux projets programmés sur la période 2025 - 2028 sont les suivants :

- La réhabilitation de la Maison de la l'Agiot dont les études se poursuivent en 2025 avec l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre, est estimée avant l'attribution du marché à un coût prévisionnel de 2 M€.
- Le changement de la toiture de l'école Jean Monnet pour un montant de 1,9 M€.
- L'aménagement du Parc des Coudrays
- Le réaménagement de la cour du GS Willy Brandt
- L'aménagement du quartier des Petits-Prés (dispositif « PRIOR »), dont le calendrier de réalisation n'est définitivement pas arrêté, représente un coût global de presque 50 M€ HT. La participation de la commune sera de 4,7 M€ HT.
- Les travaux de création d'une aire de retournement en lieu et place du centre de loisirs Jean-Claude Bernard et les études pour des travaux d'aménagement de l'école de la Commanderie.
- Pour finir les différentes enveloppes destinées aux travaux récurrents réalisés sur le patrimoine bâti, les jeux, les espaces verts, les voiries ainsi que les acquisitions de matériels et mobiliers.

Afin de financer son PPI 2025 - 2028, la Commune, étudie activement toutes les possibilités de participations financières auprès de différents partenaires : Etat, Région, Département, CAF, SQY.

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total	
RECETTES						
FCTVA	1 000	1 319	772	1 132	4 223	
Subventions dont :	3 075	1 192	3 272	3 142	10 680	
CAF	100				100	
Département		708	1 958	1 875	4 542	
SQY	2975	483	1 313	1 267	6 038	
Emprunts d'équilibres	3 049	5 415	7 806	4 826	21 096	
TOTAL RECETTES	7 124	7 925	11 850	9 100	35 999	
DEPENSES						
Cadre de vie	Aménagement CSP		300		300	
	Aménagement du Parc des Coudrays	1 924	300		2 224	
	Le Village (Mon Quartier Demain)	150			150	
	Voirie et Espaces Verts	100	100	100	100	400
	Accessibilité	50	50	50	50	200
	PRIOR Petits Prés (Voirie)		500	1 700	1 500	3 700
	Travaux aménagement HV	200				200
	Aménagement des cimetières	50	100			150
Travaux bâtiments (sauf écoles)	300	300	300		900	
Famille	Travaux récurrents	200	200	200		600
	Construction GS Petits Prés	150	2 000	5 000	5 000	12 150
	Extension GS Commanderie		1 000	2000	2000	5 000
	Elémentaire Jean Monnet	1 900				1 900
	Cours W. Brandt	200				200
Animation de la ville	Projet stationnement de l'Agiot			750		750
	Maison de l'Agiot	1 000	1 000			2 000
	Aménagement terrain foot		1 250	1 000		2 250
	Prisme	100	200	200		500
Sécurité	Construction du poste de PM		75			75
	Vidéosurveillance	100	100	100		300
Moyens généraux	Informatique	200	200	200	200	800
	Matériel	400	150	150	150	850
	Mobilier	100	100	100	100	400
TOTAL DEPENSES PPI	7 124	7 925	11 850	9 100	35 999	

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 078-217802081-20241211-2024_126-DE



PROSPECTIVE 2025 - 2027

2. LA PROSPECTIVE



La prospective est rendue difficile par les fortes incertitudes qui subsistent pour les années à venir en lien avec :

- Le PLF 2025 :
 - Une baisse des dotations : Dotation Forfaitaire (maintien de l'enveloppe avec une évolution de la répartition à l'intérieure), FCTVA (baisse du taux de 16.404% à 14.85% soit -9.473% et suppression de son remboursement en fonctionnement) ...
 - Par la limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement avec un prélèvement sur les recettes de fonctionnement
 - Une augmentation des cotisations CNRACL,
 - Ou tout autre moyen pour contraindre le budget des collectivités locales
- Une augmentation du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) et/ou du Fonds national de Péréquation des ressources Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)
- Les difficultés à déterminer, tant pour la ville que pour ses partenaires financiers, l'ensemble des conséquences de l'application progressive jusqu'en 2028 de l'adaptation des indicateurs financiers induite par les réformes de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation, réduction des bases des locaux industriels...).

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

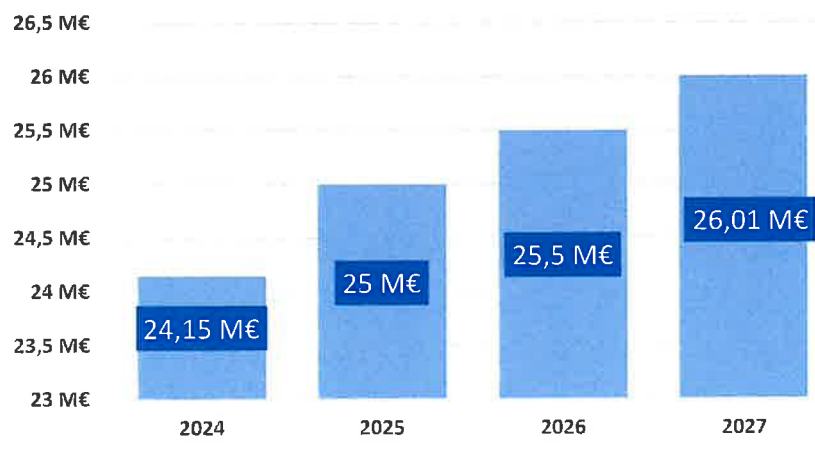
En matière de prospective, l'étude de la réalisation des principales dépenses du budget est établie en prenant des hypothèses d'évolution.

Evolution des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans les dépenses totales.

Sans arbitrage, 2025 totalise près de 25 M€, une hypothèse d'évolution de 2% par an fait très vite atteindre les 26 M€.

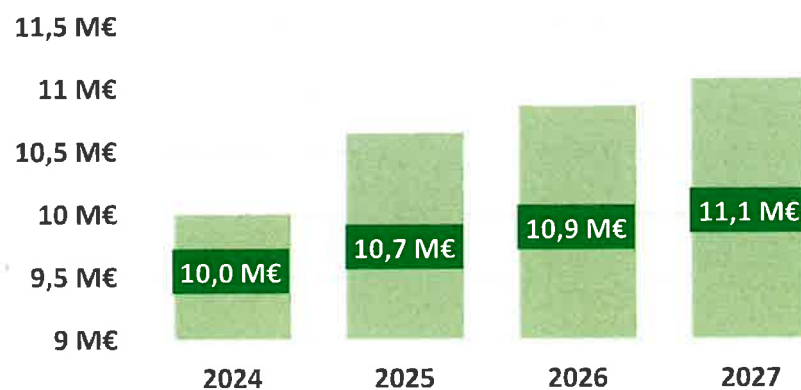
L'objectif est de les contenir, dans la mesure du possible, sous la barre des 25 M€ par an malgré les hausses imposées par l'Etat : la CNRACL, la Prévoyance, Mutuelle...



Evolution des charges à caractère général

Leur évolution est liée au niveau d'inflation des services rendus à la population.

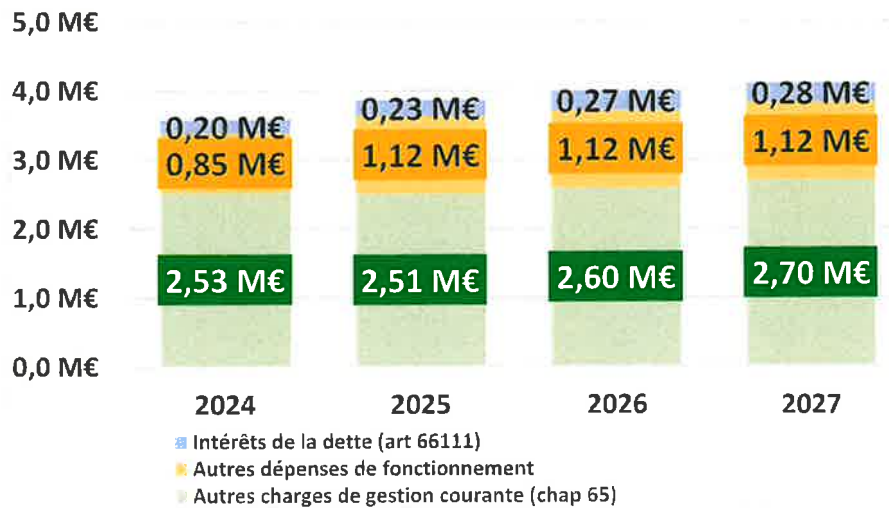
En hypothèse, pour 2025 le total des prévisions s'élève à 10.65 M€, l'augmentation retenue liée à l'inflation est de 2% en 2026 et 2027.



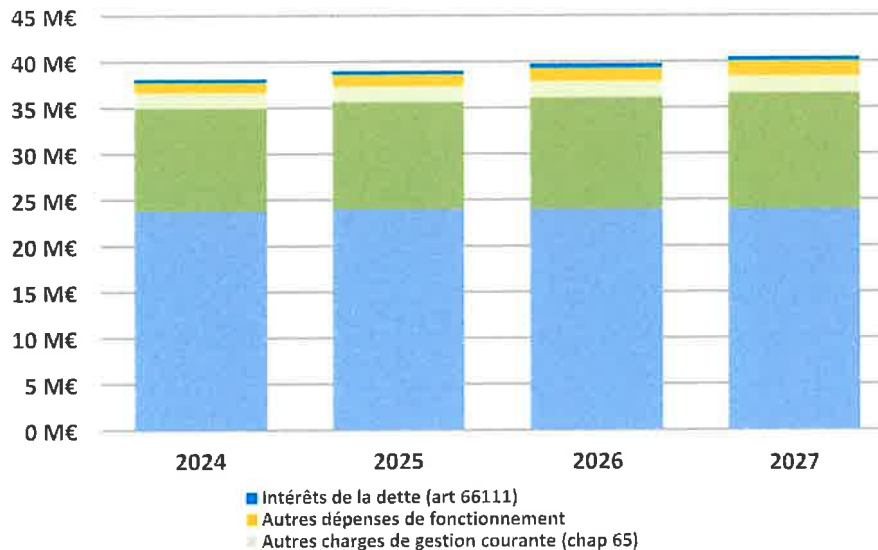
Evolution des autres dépenses

Il s'agit des **autres charges de gestion courante** regroupent principalement les subventions, les indemnités des élus, les créances éteintes ou mises en non-valeur, les droits d'utilisation-informatique en nuage, les contributions du centre nautique pour son exploitation et le remboursement de la dette.

Elles sont complétées des **autres dépenses de fonctionnement** constituées du FSRIF et du FPIC et des **charges financières** qui sont simulées en fonction des recours à l'emprunt en 2024, 2025 et 2026.



Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Afin d'établir la prospective 2025, il convient d'étudier maintenant l'évolution des principales recettes.

Évolution du produit des contributions directes

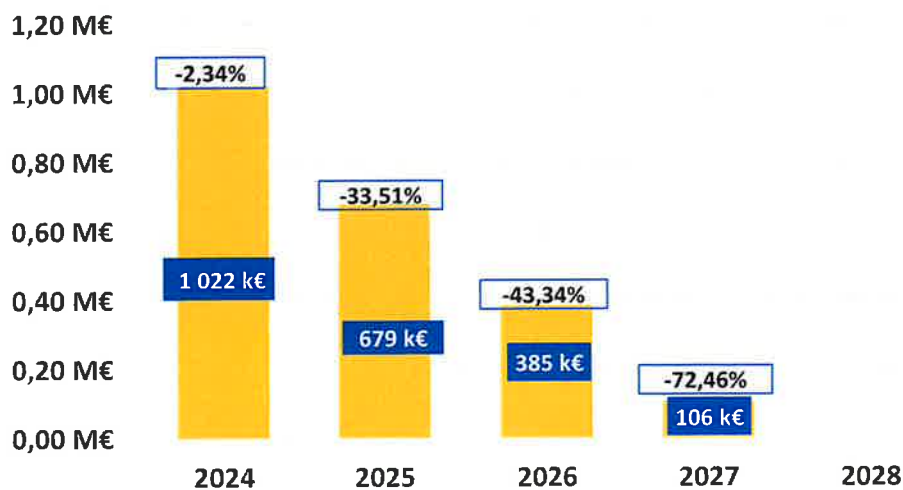
Avec comme hypothèse une stabilité pour 2025 puis une évolution de 1% par an en 2026 et 2027 l'évolution du produit fiscal est la suivante :



Evolution de la dotation forfaitaire

Le calcul du montant de la Dotation Forfaitaire s'effectue selon d'une part l'évolution de la population et d'autre part selon le potentiel fiscal par habitant de la commune.

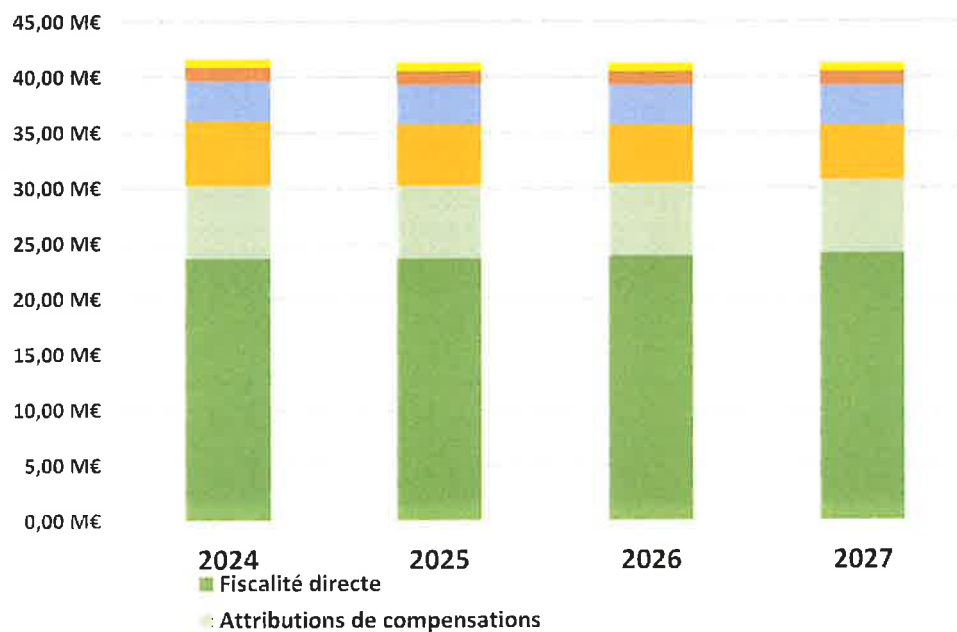
La ville d'Elancourt ne devrait plus percevoir de dotation forfaitaire d'ici 2028 du fait de l'écrêtement subit sans une augmentation de sa population.



Stabilisation des autres recettes

- Versement des usagers : 3.61 M€
- Attribution de Compensation (SQY) : 6.6 M€
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 0.8 M€,
- Autres taxes (sur les pylônes, sur l'électricité) : 0.42 M€
- Les participations (Caisse d'Allocations Familiales...) : 2.5 M€
- Les allocations compensatrices : 2.33 M€,
- Les autres recettes (atténuations de charges, les revenus du patrimoine) : 0.75 M€.

La répartition de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :



L'analyse des graphiques de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement pour la période 2024-2027 indique une progression de 2,97% en moyenne de nos dépenses lorsque les recettes baissent de 0,35% en moyenne (baisse des dotations, stagnation fiscalité alors que les dépenses augmentent (inflation, exigences fixées par l'Etat...))

Ces estimations sont réalisées dans un contexte économique très compliqué dans lequel de nombreuses variables échappent aux élus des collectivités territoriales.

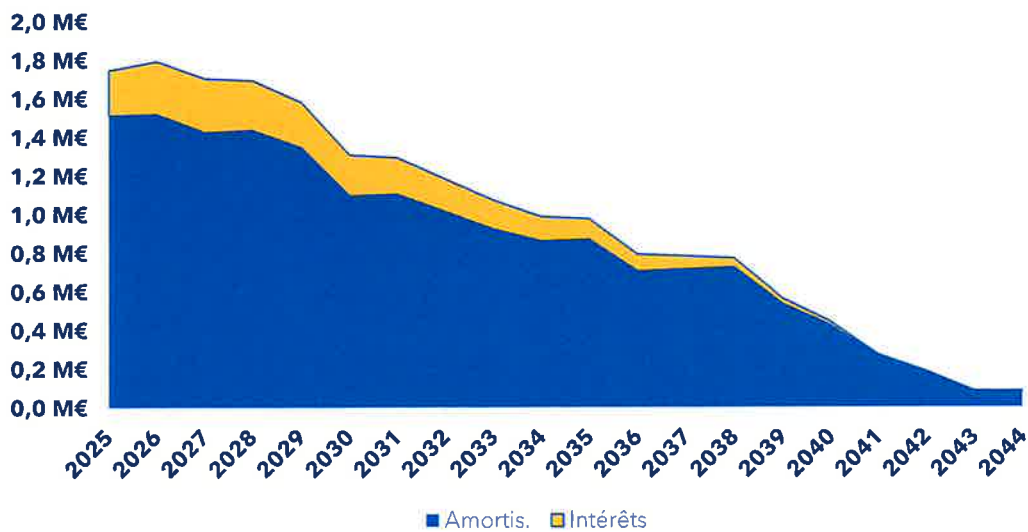
Cela montre également que les prévisions, les stratégies de gestion restent fragiles d'une année sur l'autre face aux contraintes subies.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

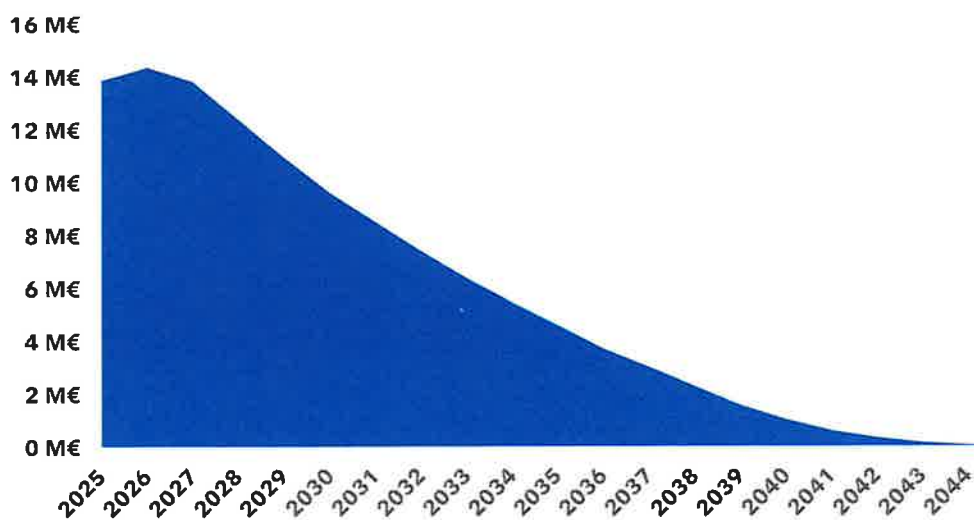
Les dépenses reposent sur le Plan Pluriannuel d'Investissement exposé précédemment qui nécessitera d'être financé en partie par le recours à l'emprunt selon les hypothèses suivantes :

- En 2024 : réalisation d'un emprunt de 1 M€ sur 15 ans au taux de 3.5%, et un remboursement à partir de 2025,
- La réalisation en 2025 d'un emprunt de 2 M€ sur 15 ans au taux de 3% avec un remboursement à partir de 2026 et d'un emprunt en 2026 de 1 M€ sur 15 ans au taux de 3% avec un remboursement à partir de 2027.

Sur cette base, le remboursement de la dette s'effectue selon le graphique ci-dessous :



Le capital restant dû au 1er janvier, évolue de la façon suivante :



Être vrais et concrets !

CONCLUSION

Le vote du budget est un acte concret où la réalité s'impose aux idéaux. Chacun sait que l'argent magique n'existe pas et que nos projets ne se réalisent qu'à la mesure de notre capacité financière. Contrairement aux idéologies, promesses et belles paroles, le budget ne ment pas. Il ne peut être que sincère et équilibré. Son sérieux se vérifie dans le bilan et le concret de projets bien gérés et financés.

Notre rôle d'élus est avant tout de savoir gérer en toute circonstance, sainement, en nous montrant dignes de la confiance que les électeurs nous ont accordée. Ce n'est pas un hasard si cette confiance nous a été plusieurs renouvelée.

Gouverner c'est prévoir. A de nombreuses reprises, nous vous avons démontré que nous savions le faire, en assumant parfois des arbitrages difficiles, sans rechercher la popularité mais en vous garantissant de vous protéger. Grâce à cela, nous pouvons continuer d'agir en traversant toutes les crises que nous révèlent ce mandat. A mesure qu'elles s'accumulent, il devient plus difficile de les amortir pour les collectivités territoriales qui souffrent d'un Etat trop endetté, incompetent et insincère. Dans toutes ces tempêtes pourtant, Elancourt garde la tête hors de l'eau, guidée par ses choix éclairés, réalistes, basés sur la réalité du terrain et non sur des idéaux.

Reconnue pour ses compétences, notre équipe présentera un budget 2025 équilibré, ambitieux et tourné vers l'avenir. Elle continuera d'investir pour vous et pour imaginer la Ville de demain. Nous sommes une équipe volontaire, ambitieuse et réfléchie au service d'Elancourt et de ses habitants. Comme vous, nous aimons notre Ville et nous voulons lui donner le meilleur dans tous les domaines en sachant toujours vous protéger.

Nous espérons que le débat d'orientation budgétaire sera l'occasion d'un dialogue sincère qui fédérera toutes les forces politiques du Conseil Municipal autour de l'intérêt général et d'un projet d'avenir pour Elancourt.

**« Il n'y a de réussite qu'à partir de la vérité »
Charles De Gaulle**

* * *